

L'APA est l'allocation personnalisée d'autonomie

Publié le :

2 février 2016

- Mis à jour le 20 mai 2019

Sommaire

- Qui peut bénéficier de l'APA ?
- A quoi sert l'APA ?
- Il y a l'APA à domicile et l'APA en établissement
- Quelles autres aides si vous ne pouvez pas avoir l'APA ?
- Quand vous avez l'APA vous pouvez parfois avoir une CMI

L'APA est l'allocation personnalisée d'autonomie.

Vous pouvez avoir l'APA
si vous avez plus de 60 ans
et si vous avez des difficultés dans la vie
à cause de l'âge.

Qui peut bénéficier de l'APA ?

L'APA est l'allocation personnalisée d'autonomie.

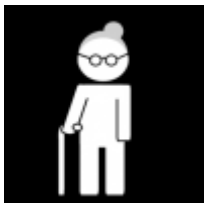
L'APA est une aide pour les personnes âgées de plus de 60 ans
en perte d'autonomie.

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie
peuvent avoir l'APA quels que soient leurs revenus.

On dit que les personnes âgées sont en perte d'autonomie
quand elles ont des difficultés liées à la vieillesse dans la vie de tous les jours.

Par exemple quand les personnes âgées ont besoin de l'aide de quelqu'un

- pour se lever
- se déplacer
- se laver
- se nourrir
- faire leurs courses.



A quoi sert l'APA ?

L'APA aide les personnes âgées à payer leurs dépenses quand elles ont besoin d'aide à cause de la vieillesse.

Par exemple, l'APA aide les personnes âgées qui vivent à domicile à payer une aide à domicile ou une téléassistance.

Par exemple, l'APA aide les personnes âgées à payer une partie de la facture de la maison de retraite.

Il y a l'APA à domicile et l'APA en établissement

Il y a l'APA à domicile et l'APA en établissement :

- **l'APA à domicile** pour les personnes âgées vivant à domicile ou vivant dans un appartement dans une résidence autonomie.
- **l'APA en établissement** pour les personnes âgées vivant dans une maison de retraite médicalisée.

Pour en savoir plus lisez l'article sur l'APA à domicile et l'article l'APA en établissement.



Quelles autres aides si vous ne pouvez pas avoir l'APA ?

Si vous n'êtes pas en perte d'autonomie vous ne pouvez pas avoir l'APA.

Si vous avez besoin d'aide à domicile vous pouvez demander une aide du département ou de votre caisse de retraite pour avoir une aide-ménagère à domicile.

Renseignez-vous auprès du service des personnes âgées de votre département ou de votre caisse de retraite.

Quand vous avez l'APA vous pouvez parfois avoir une CMI

Quand vous avez l'APA vous pouvez avoir automatiquement une CMI dans certains cas.

La CMI est la carte mobilité inclusion.

La CMI donne des avantages aux personnes âgées.

Pour en savoir plus, lisez la fiche [Tout savoir sur la CMI](#)
et la fiche [Vous avez plus de 60 ans et vous avez l'APA : comment demander une CMI ?](#)

Traduction en facile à lire et à comprendre réalisée grâce à la collaboration d'Elisabeth Bachelot, Louis Jurine et Béatrice Santarelli.